



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 26 juin 2013

L'an deux mille treize et vingt-six juin à dix-huit heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BESSETTES - CAUQUIL - GROS - FABRIES - TACCONE - VIALA B. - VIALA D. - MMES DUMOULIN (Suppléante) - DURIS - FADDI - GILBERT - HEBRARD - RABOU - MM ALBA (Suppléant) - BARBARO (Suppléant) - BLANC - BOUTIE - BRESSOLLES - COLOMBIER - JEANZAC - JULIEN (Suppléant) - LENCOU - MAZARS - SARRAN - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VERNHES (Suppléant).

N° 2013/118

Objet : EHPAD « Résidence La Grèze » de Montdragon : Prêt de 500.000 € avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour le projet de restructuration et de création d'un PASA

Monsieur le Président informe de l'offre de prêt reçus de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 500.000 € relatif au projet de restructuration et de création d'un PASA à l'EHPAD « Résidence La Grèze de Montdragon).

Monsieur le Président rappelle que, conformément au plan de financement du projet, un autre prêt du même montant sera nécessaire pour réaliser l'opération.

Il détaille ensuite les caractéristiques du prêt :

Prêt PHARE à amortissement constant - Montant : 500.000 € - Durée : 15 ans - Taux d'intérêt : 2,92 % - Echéances : Trimestrielles - Commission d'intervention : 300 €.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de Communauté de contracter un prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 500.000 € selon les conditions énumérées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- décide de contracter un prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 500.000 € selon les conditions énumérées ci-dessus,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au budget Annexe EHPAD 2013,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision et notamment pour la signature du contrat de prêt.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 28 juin 2013.

Le Président,

Raymond GARDELLE